



Multi Courtage Capital /Groupe Financier MultiCourtage

Politique sur le traitement des plaintes

La loi sur la distribution de produits et services financiers (L.Q. 1998, c.37) telle que modifiée par la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier détermine les règles applicables dans le traitement des plaintes et le règlement des différends et a pour but de supporter le consommateur dans ses démarches dirigées vers le cabinet gestionnaire. La présente politique a pour but de mettre en place une procédure de traitement uniforme et équitable des plaintes.

But

Cette politique a pour but de permettre au consommateur, un traitement de sa plainte, à la suite d'une insatisfaction quelconque, le tout, de façon équitable et gratuite.

Le responsable

Voici les coordonnées du responsable des plaintes dans notre compagnie :

Monsieur Daniel Richard
Directeur Général
Groupe Financier Multi Courtage inc. 4860,
Jacques-Cartier
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8A3

Courriel : drichard@multicourtage.com

Téléphone : 1 800 363-1042 poste 126 ou de Saint-Hyacinthe : 450 774-5751 poste 126

Télécopieur : 1 450 774-3166